

FORMULAIRE D'ADHÉSION CBCA EFV 2025



Exemplaire original à conserver au club

Renouvellement (Le certificate Première adhésion (Le certificate Première		,			
Nom :		,			
Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :.					
Adresse :					
Code postal :	Vill	e :			
2 :	⊠:				
POUR LES JEUNES DE -18 ans					
	PETIT BRAQUET	GRAND BRAQUET	ABONNEMENT REVUE	REVUE 1ère ADHESION	TOTAL
E F V * (- 18 ans)	69,00€	-	32,00€	27,00€	€
☐ J'atteste sur l'honneur avoir ren ☐ J'atteste sur l'honneur avoir répressement que les ren ☐ J'atteste sur l'honneur avoir répressement que les ren ☐ CONSTITUTION DU DOSSIER ☐ Pour toute adhésion : ☐ → Le présent bulletin d'inscription ☐ → Un certificat médical de moins ☐ ☐ → La notice d'information de l'ass ☐ → Un virement au club (RIB joint ☐ EN ADHÉRENT AU CYCLO BRESEN ADHÉRANT AU CLUB :	daté-signé de 6 mois ureur (page 3) s	gative à toutes le ées relèvent de m signée à l'ordre du CBC	s rubriques du que na responsabilité e	stionnaire de sa	
Je m'engage à respecter scrupuleusem cyclotourisme, les statuts du club e J'accepte de recevoir les mails d'ir J'accepte l'utilisation et l'exploitatio Je participe à des cyclosportives. (du cyclisme en compétition datant de	t les information formation de mor on non commercia Merci de bien vo	is de ce dossier d n club ou de la Féd ile de mon image d uloir nous fournir d	l'adhésion ération et ses structu ans le cadre de la pr	ures. romotion de la Féd	lération.

Signature obligatoire de l'autorité parentale :



Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

13825	00200	08779305302	03	CE RHONE ALPES
c/étab	c/guichet	n/compte	c/rice	domiciliation

IBAN

l F	R76	1382	5002	8000	7793	0530	203
-----	-----	------	------	------	------	------	-----

BIC

	С	Е	Р	Α	F	R	Р	Р	3	8	2
ı									_	_	

BOURG BROU 168 T BOULEVARD DE BROU 01000 BOURG EN BRESSE

Tél.: 04.28.24.00.01

Intitulé du compte CYCLO BRESSAN CHARLES ANTONIN MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE **BOULEVARD IRENE JOLIOT CURIE** 01000 BOURG EN BRESSE



Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

13825	00200	08779305302	03	CE RHONE ALPES
c/étab	c/guichet	n/compte	c/rice	domiciliation

IBAN

FR76 13	5002	0008	7793	0530	203
---------	------	------	------	------	-----

BIC

C E	Р	Α	F	R	Р	Р	3	8	2
-----	---	---	---	---	---	---	---	---	---

BOURG BROU 168 T BOULEVARD DE BROU 01000 BOURG EN BRESSE

Tél.: 04.28.24.00.01

Intitulé du compte CYCLO BRESSAN CHARLES ANTONIN MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE **BOULEVARD IRENE JOLIOT CURIE** 01000 BOURG EN BRESSE

DOCUMENT À CONSERVER PAR L'ADHÉRENT

ANNEXE II-23 (art. A231-3)

Arrêté du 7 mai 2021

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tou Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu r réponses. Tu peux regarder ton carnet de sa	éponds par	r OUI ou par NON, ma	ais il n'y a pas de bonnes ou		
Tu es u	ne fille 🖵	un garçon □	Ton âge : ☐ ☐ ans		
Depuis l'année dernière				OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une jour	née ou plus	ieurs jours ?			
As-tu été opéré(e) ?					
As-tu beaucoup plus grandi que les autres ar	nées ?				
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?					
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	?				
As- tu perdu connaissance ou es-tu tombé sa	ans te souve	enir de ce qui s'était pa	assé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui	t'ont obligé	à interrompre un mon	nent une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant	t un effort pa	ar rapport à d'habitude	∍?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après ur	n effort ?				
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations	(le cœur qui	bat très vite) ?			
As-tu commencé à prendre un nouveau médicar	ment tous les	s jours et pour longtemp	os?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de s	anté pendar	nt un mois ou plus ?			

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué(e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

····×·······	•••••

Les personnes exerçant l'autorité parentale	sur le sportif mineur attes	itent auprès de la fédération	n que chacune des rubriques
du questionnaire donne lieu à une réponse r	égative		

Signature(s) de la(des) personnes exerçant l'autorité parenta
Si

RÉSUMÉ DE LA NOTICE D'INFORMATION SAISON 2025



(Conformément aux articles L 321-1, L321-4, L321-5 et L 321-6 du Code du Sport et de l'article L141-4 du Code des assurances)

Ce document résume les garanties des contrats Responsabilité Civile, Individuelle Accidents et Dommages au matériel vélo et de la convention d'Assistance souscrits par votre Fédération.

Ce document vous est remis afin :

- de vous informer qu'outre des garanties couvrant la responsabilité civile et la défense pénale et recours, vous pouvez bénéficier des garanties d'assurance de personne qui vous sont proposées par la Fédération française de cyclotourisme;
- d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les accidents corporels auxquels peut vous exposer votre pratique sportive.

Le présent document est un simple résumé des garanties du contrat auquel il convient de se référer en cas de sinistre. Vous disposez également d'un Guide Licencié et de l'accès à l'intégralité de la notice d'information sur votre espace licencié du site de la Fédération www.ffvelo.fr ou sur le site d'Amplitude Assurances Gomis-Garrigues www.cabinet-gomis-garrigues.fr

En choisissant votre option d'assurance, le licencié choisit ses garanties :

Nature de la garantie	Mini Braquet	Petit Braquet	Grand	d Braquet
→ Responsabilité civile - Défense Pénale et Recours	Acquise	Acquise	Acquise	
Décès accidentel	Non acquise	5 000€	15 000€	
→ Décès ACV/AVC ⁽¹⁾ :				
 En l'absence du test à l'effort de moins de 2 ans, en Présence du test à l'effort de moins de 2 ans. 	Non acquise	1 500€	2 500€	
	Non acquise	3 000€	7 500€	
Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative < 5%	Non acquise	30 000€	60 000€	
		versé en totalité	versé en totalité	
		si taux d'invalidité	si taux d'invalidité	
		> 66%	> 66%	
→ Frais médicaux prescrits y compris non remboursés par la Sécurité Sociale, dont :		3 000€	3 (000€
Prothèse dentaire :				
par dent (maxi 4)		250€	:	250€
■ bris de prothèse	Non acquise	500€	500€	
Lunette :	Non acquise			
■ par verre		120€		120€
par monture		200€	200€	
Réparation ou remplacement autre prothèse (médicale)		500€	500€	
Actes non prescrits et non remboursables		3 séances à 50€	3 séances à 50€	
→ Frais de séjour dans un centre de rééducation en traumatologie sportive	Non acquise	3 000€	3 000€	
→ Assistance dont :				
■ Rapatriement		Frais réels	s Frais réels	
Prise en charge des frais médicaux, chirurgicaux ou d'hospitalisation		10 000€	10 (300€
à l'étranger et avance	Non acquise	Non acquise		
Frais de recherches, de secours et d'évacuation		3 000€	3 (000€
TOUJOURS APPELER L'ASSISTANCE				
AU 01 55 92 12 94 avant toute décision de rapatriement				Franchises
→ Dommages (Indemnisation vétusté déduite de 8 % par an max 70 %) :				Franchises
■ Casque		90€	80€	Néant
■ Cardio-fréquencemètre	Non acquise	100€	100€	Néant
Equipements vestimentaires		Non acquise	160€	30€
GPS Demograp ou Válo y compris catastrophes Naturalles		Non acquise	300€	30€
 Dommages au Vélo y compris catastrophes Naturelles 		Non acquise	1500€	100€

⁽¹⁾ Pour être valable le test à l'effort doit avoir été réalisé avant l'accident et au plus tard dans les 2 ans qui précédent la délivrance de la licence de l'année en cours.

¹ Résumé de la notice d'information Saison 2025

Demeurent exclus de la garantie des Accidents corporels :

- La faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré, du Bénéficiaire ou du Souscripteur.
- Les accidents causés par l'usage de stupéfiants et de produits toxiques non ordonnés médicalement.
- Les conséquences d'accident résultant :
 - de tout combustible nucléaire, produit ou déchet radioactif ;
 - de tout engin destiné à irradier ou à exploser par modification du noyau de l'atome, ainsi que de leur décontamination ;
 - de l'action directe ou indirecte de tout agent biologique ;
 - d'attentat ou d'acte de terrorisme utilisant directement ou indirectement toute arme ou toute matière radioactive, d'origine chimique ou d'origine bactériologique ou virale.
- Les accidents du fait d'un taux d'alcoolémie de l'assuré égal ou supérieur à celui fixé par la réglementation française régissant la circulation automobile.
- Les conséquences d'une syncope, d'une crise d'épilepsie.
- Les accidents résultant de la guerre civile ou étrangère, les émeutes et mouvements populaires.
- Les accidents provenant de la participation de l'Assuré à une rixe, sauf cas de légitime défense, ou d'assistance à personne en danger.
- Les conséquences du suicide et de la tentative de suicide.
- Les accidents résultant de phénomènes naturels à caractère catastrophique.
- Les accidents résultant de la conduite de tout véhicule sans permis ou certificat en état de validité, de compétitions (et leurs essais) comportant l'utilisation de véhicules ou embarcations à moteur sauf cas de participation à des concentrations automobiles non soumises à autorisation des pouvoirs publics.
- Les conséquences :
 - d'un traitement esthétique et/ou d'opération de chirurgie esthétique non-consécutif à un accident garanti ainsi que leurs suites et conséquences ;
 - de la participation active de l'assuré à des émeutes, mouvements populaires, actes de sabotage, crimes ou délits intentionnels, rixes sauf en cas de légitime défense, attentat, acte de terrorisme;
 - d'accidents survenus avant la date d'entrée en garantie de l'assuré ;
 - de maladie ;
 - d'un accident résultant de la navigation aérienne à bord d'un appareil non muni d'un certificat valable de navigabilité ou piloté par une personne ne possédant ni brevet, ni licence, ou titulaire d'un brevet ou d'une licence périmés.
- Les frais de voyage et de séjour dans les stations balnéaires ou climatiques.

I. Les garanties optionnelles proposées

Si l'option est souscrite auprès d'Amplitude Assurances Gomis-Garrigues (bulletin N° 1 Annexe 2) :

1- Les Indemnités journalières (Bulletin N° 1 Annexe 2 du Guide Licencié)

L'assureur garantit à l'assuré le versement d'Indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale médicalement reconnue à la suite d'un accident survenu dans le cadre des activités garanties et dans les cas suivants :

- Si l'assuré exerce une activité professionnelle et est mis en arrêt de travail par décision médicale (base indemnitaire) l'assureur verse une indemnité journalière correspondant exclusivement à la perte réelle de revenu sans pouvoir dépasser la somme de 30€ par jour, à compter du 4° jour d'arrêt et ce jusqu'au 365° jour consécutif. Par perte réelle de revenu, on entend la différence entre la rémunération de l'activité professionnelle de l'assuré (salaires, primes, honoraires, gratifications) servant de base à la déclaration annuelle à l'Administration Fiscale et les prestations versées par la Sécurité sociale et/ ou tout autre régime similaire, régime complémentaire ou l'employeur.
- Si l'assuré est hospitalisé pendant une période supérieure à 4 jours, l'assureur verse une indemnité journalière forfaitaire de 30€ par jour, à compter du 4º jour d'hospitalisation et ce, pendant une durée maximale de 90 jours d'hospitalisation.

Cotisation: 30€ TTC en complément des formules Petit Braquet ou Grand Braquet.

2- Complément de garantie Invalidité permanente et Décès (Bulletin N° 1 Annexe 2 du Guide Licencié)

Les sommes ci-dessous viennent s'ajouter à celles prévues par les formules Petit Braquet et Grand Braquet.

Garanties	Montant du capital supplémentaire	
Décès		
(Tout événement d'origine cardio-vasculaire ou vasculo	25 000€	
cérébral/ AVC est exclu)		
Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le	50 000€ ⁽¹⁾	
taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative ≤ 5 %	50 000€™	

⁽¹⁾ En cas d'invalidité permanente partielle, le montant de l'indemnité est égal au pourcentage du capital assuré correspondant au taux d'invalidité retenu.

Cotisation: 25€ ou 50€ pour capitaux ci-dessus doublés.

Pour toutes informations: vos contacts





17 Boulevarld de Gare 31500 TOULOUSE

N°Orias: 20005657 - www.orias.fr

Céline Gomis - Philippe Garrigues

Téléphone: 05 61 52 19 19

E-mail:

contact@amplitude-assurances.fr

Site internet:

www.cabinet-gomis-garrigues.fr



LA FÉDÉRATION FRANCAISE **DE CYCLOTOURISME**

12 Rue Louis Bertrand CS 80045 94207 IVRY SUR SEINE CEDEX

Téléphone: 01 56 20 88 82

E-mail:

I.blondeau@ffvelo.fr

Site internet: www.ffvelo.fr



AXA ASSISTANCE

Convention n° 0804137 Ligne dédiée 7j/7 - 24h/24 01 55 92 12 94

II. La protection de vos données personnelles

Nous vous informons que les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires pour la prise en compte de votre adhésion et la gestion de votre contrat d'assurance. Dans ce cadre, ces données peuvent être transmises à l'Assureur et peuvent également être communiquées à des experts, à nos conseils, à nos prestataires et sous-traitants. A défaut d'opposition expresse de votre part, nous pourrons vous adresser des courriers ou emails d'information en lien avec votre contrat sans caractère commercial. Vos données personnelles recueillies et traitées dans le cadre de la gestion de votre contrat ne seront toutefois jamais utilisées à des fins de prospection commerciale. La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance ou le consentement concernant l'éventuel traitement de vos données de santé. La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance. Ces données sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion de votre contrat et au-delà, à compter de la clôture du dossier, pendant la durée autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, ainsi que du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer pour motifs légitimes à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour AMPLITUDE Assurances Gomis Garrigues, l'impossibilité de gérer votre contrat et donc les prestations liées à ce dernier. Vous pouvez exercer vos droits à tout moment, sous réserve de justifier de votre identité, et contacter le Délégué à la Protection des Données par courrier électronique à l'adresse contact@cabinet-gomis-garrigues.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : AMPLITUDE Assurances Gomis Garrigues - Délégué à la Protection des Données - 17 Bld de la Gare 31500 TOULOUSE. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : CNIL - 3, place de Fontenoy - TSA 80715 -

En fournissant vos données personnelles et, notamment des données à caractère médical, vous autorisez expressément leur utilisation pour les besoins de la prise en compte de votre adhésion et de la gestion de votre contrat. Par ailleurs, si vous fournissez des renseignements au sujet d'une autre personne, vous vous engagez à l'informer de l'utilisation de ses données personnelles et à obtenir son consentement pour une telle utilisation en son nom.



Déclaration du licencié - Saison 2025	
À retourner obligatoirement au Club (ou à la Fédération pour les membres individu-	iels)
Je soussigné(e)	né(e) le
Pour le mineur représentant légal de	né(e) le
Licencié de la Fédération à (nom du Club)	
Déclare :	
 Avoir pris connaissance du contenu du présent résumé de la notice d'informatio auprès d'AXA pour le compte de ses adhérents 	n relative au contrat d'assurance souscrit par la Fédération
 Avoir été informé par la présente notice de l'intérêt que présente la souscription Permanente, Frais médicaux, et Assistance) pour les personnes pratiquant une se 	
■ Avoir choisi une formule MB ☐ PB ☐ ou GB ☐ et les options suivantes :	
Indemnité Journalière forfaitaire Complément Décès/Invalidité	
Ne retenir aucune option complémentaire proposée	
Fait à le le	
Signature du licencié souscripteur	

(ou du représentant légal pour le mineur)